



Accès à un terrain constructible

Par **GAVEN**, le **15/02/2011** à **09:59**

bonjour,

J'ai acheté un terrain constructible dans une commune de Haute Corse.

Il est accessible par un chemin communal très étroit (moins de 2 mètres)

N'y a t-il pas un règlement qui indique qu'en cas de construite d'une habitation la commune doit un accès viable vers ce terrain ? (accès pompier par exemple)

Quelle est la réglementation d'urbanisme à ce sujet

En vous remerciant
GC

Par **amajuris**, le **15/02/2011** à **12:09**

bjr,

la personne la mieux placée pour répondre à votre question est le maire de la commune car les règles d'urbanisme ne sont identiques sur tout le territoire.

je suis surpris qu'un terrain soit constructible sans que l'accès soit possible pour des véhicules de secours incendie.

cdt

Par **GAVEN**, le **18/02/2011** à **12:08**

bonjour,
merci de votre réponse
Je vais naturellement suivre votre conseil.

GC GAVEN